

RÈGLEMENT AFFICHAGE ASSOCIATIF

La Commune de Mézières sur Couesnon a souhaité mettre en place un **dispositif d'affichage pour les associations** dans le but de **préserver l'environnement et le cadre de vie sur le territoire communal**.

L'affichage devra se faire :

sur le support dédié
à l'entrée de
la commune

(devant le local technique)

à l'aide de banderoles,
aux dimensions :
longueur : 2.20m maxi
largeur : 0.70m maxi

*Tout autre support
(cartons, palettes, ...)
n'est pas autorisé*

pour une durée
maximale de 2
semaines.

*La banderole devra être
retirée dans les 24h
suivant l'évènement.*

Règlementation

- L'association qui désire poser une banderole devra en faire la **demande à la Mairie au minimum 3 semaines avant la pose**, en complétant le formulaire de réservation.
- La mairie sera libre d'autoriser ou non la pose d'une banderole en fonction du nombre de demandes, des délais et des priorités. Elle attribuera un emplacement précis et fixera les dates d'installation et d'enlèvement.
- La priorité sera donnée aux associations Méziéraisaises et communications communales puis à celles des associations de Liffré-Cormier communauté et enfin à celle des villes limitrophes.
- La mairie pourra autoriser, de manière exceptionnelle, d'autres dispositifs d'affichage sur cette même zone. Ces derniers seront appréciés, au cas par cas, sur leur capacité à préserver la qualité du paysage.

Si une de ces clauses n'est pas respectée (dimensions, dates, emplacement d'affichage...) ou si aucune demande d'autorisation préalable n'a été effectuée :

LES BANDEROLES SERONT ENLEVÉES
et l'association ne sera plus prioritaire pour de futurs affichages.

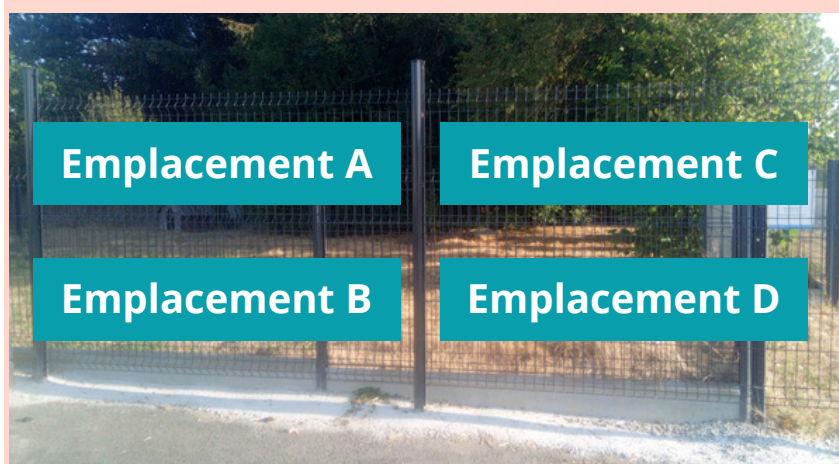
Pour tout renseignement
MAIRIE : 02 99 39 36 43



AFFICHAGE ASSOCIATIF

LIEU D’AFFICHAGE ASSOCIATIF

Devant le local technique - 33 Rue de Rennes



Suite à votre demande, vous recevrez une autorisation de la Mairie précisant :

- les dates d’affichage autorisées
- l’emplacement accordé (A, B, C ou D)

A compter du 1er Septembre 2026, tout affichage associatif présent sur la commune en dehors de cet emplacement sera enlevé.

Pour tout renseignement
MAIRIE : 02 99 39 36 43

